

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 21 décembre 2015, à 20h30 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Correspondance
- 3- Urbanisme/ Environnement :
 - 3.1 Adoption Règlement 2015-022 abrogeant le règlement 2015-007
- 4- Tourisme / 150e :
 - 4.1 Achat d'une nouvelle carriole
 - 4.2 Embauche Lise Côté Fête de Noël
- 5- Avis de motion Règlement relatif à l'autorisation de délivrer des constats d'infractions
- 6- Compensation pour Ghislaine Lachance
- 7- Dépôt des déclarations publiques faites par un membre du conseil
- 8- Affaires nouvelles
- 9- Période de questions
- 10- Période de suggestions
- 11- Clôture de la séance

RÉS. 2015-12-422 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

CORRESPONDANCE

- La directrice générale secrétaire-trésorière accuse réception d'une lettre des propriétaires du Domaine Ouellet, lettre de pétition déposée par monsieur René Richard, président de l'Association des propriétaires du Domaine Ouellet mentionnant aux membres du conseil qu'ils ne veulent plus payer des taxes à monsieur Léopold Ouellet et qu'ils aimeraient mieux payer des taxes seulement à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.
- La directrice générale secrétaire-trésorière accuse réception d'une lettre de monsieur Guy Belletête qui remercie le conseil de la décision prise au sujet de l'éclairage de rue et d'avoir pris position en faveur du scénario 3 qui remplaçait toutes les lumières de rue. Il mentionne qu'il ne peut plus soutenir la recommandation d'achat envers le scénario 3 et il suggère au conseil de maintenir l'achat actuel des MiniView. Il demande aussi si possible de transformer cet achat et de convenir de l'achat de déflecteur MiniView à 10\$/unité et de poursuivre le plan d'amélioration de l'éclairage et le plan de sensibilisation qui l'appui tel que présenté dans la demande d'accréditation Parc Urbain Astronomique déjà présentée.

RÉS. 2015-12-423 CORRESPONDANCE

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2015-022
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-007
AUTORISANT L'ENTRETIEN DE LA RUE GAGNON
HIVER 2015-2016

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton avait reçu une demande le 14 septembre 2015 avec 100% des signatures des propriétaires riverains des numéros civiques 160 à 181 rue Gagnon;

ATTENDU QUE ces deux propriétaires ont fait parvenir une lettre le 7 décembre 2015 demandant leur retrait de la politique d'entretien des chemins privés;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance extraordinaire du conseil du 14 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge le règlement 2015-007 autorisant l'entretien de la rue Gagnon Hiver 2015-2016 adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 novembre 2015.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Audet
Maire

Isabelle Bournival
Directrice générale et Sec.-trésorière

AVIS DE MOTION : 14 décembre 2015
ADOPTION : 21 décembre 2015
PUBLICATION : 22 décembre 2015
ENTRÉE EN VIGUEUR : 22 décembre 2015

RÉS. 2015-12-424 ADOPTION RÈGLEMENT 2015-022

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2015-022 intitulé :

« RÈGLEMENT 2015-022
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-007 AUTORISANT
L'ENTRETIEN DE LA RUE GAGNON
HIVER 2015-2016 »

Adoptée

RÉS. 2015-12-425 ACHAT NOUVELLE CARRIOLE

CONSIDÉRANT QUE le tourisme va débiter sa neuvième saison à l'été 2016;

CONSIDÉRANT que les groupes arrivant en autobus sont divisés sur 3 carrioles;

CONSIDÉRANT QUE une des carrioles pour les balades nécessiterait un investissement important;

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Soudure Saint-Élie pour la conception d'une nouvelle carriole pour le tourisme au coût de 21 412,00 \$ plus taxes et de 5 000,00 \$ environ de modification fait à l'interne. À noter que les bancs, les toiles et le système de son seront récupérés dans l'ancienne carriole et que cette dépense sera prise dans le budget de l'année 2016.

Adoptée

RÉS. 2015-12-426 EMBAUCHE LISE CÔTÉ

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que madame Lise Côté soit embauchée pour la période de la Fête de Noël pour les heures d'ouverture qui ont été élargies afin de répondre à la clientèle.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par monsieur Robert Morais concernant un règlement relatif à l'autorisation de délivrer des constats d'infractions.

RÉS. 2015-12-427 COMPENSATION GHISLAINE LACHANCE

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche en 2009, madame Ghislaine Lachance, a fait prendre à la municipalité un virage vert en laissant tomber le papier à usage unique et à le remplacer par du matériel lavable;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lachance a toujours utilisé sa laveuse et sa sècheuse personnelles depuis plus de sept années;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroie un montant de 150,00 \$ pour dédommager Madame Lachance pour l'utilisation de ses biens personnels pour nettoyer le matériel lavable de la municipalité.

Adoptée

EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE
DU CONSEIL
DÉPÔT

Conformément à l'article 6. de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour l'année 2013 (période du 3 novembre 2013 au 31 décembre 2013) et l'année 2014 (période du 1^{er} janvier 2014 au 3 décembre 2014)

Le registre public ne contient aucune mention

EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE
DU CONSEIL
DÉPÔT

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour la période du 3 décembre 2014 au 2 décembre 2015.

Le registre public ne contient aucune mention

RÉS. 2015-12-428 DÉPÔT DÉCLARATIONS PUBLIQUES FAITES PAR
UN MEMBRE DU CONSEIL

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du registre public des années mentionnées ci-haut par la secrétaire-trésorière de la municipalité, madame Isabelle Bournival.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

HEIDI BELLERIVE

- Madame Bellerive mentionne que le 24 décembre après la messe de minuit, il y aura un petit remontant avec chocolat chaud pour clore les festivités.

LOUIS FRAPPIER

- Monsieur Frappier félicite Fred Pellerin pour son spectacle avec Nagano et ce qu'il fait pour Saint-Élie-de-Caxton.

SÉBASTIEN HOULE

- Monsieur Houle félicite madame Josée Leboeuf pour son souper pour les moins chanceux à son resto. Très belle initiative et belle solidarité.

RÉS. 2015-12-429 ACHAT MÉLANGEUR POUR EAU ET CAUSTIQUE

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un mélangeur pour l'eau et le caustique chez Emco Corporation au coût de 1 978,84 \$ plus taxes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dix-neuf personnes assistent à la séance du conseil. Des questions sont posées sur les sujets suivants :

- Félicitations à Fred Pellerin.
- Demande de lumière DEL pour éclairer chemin des Loisirs vers Charette.
- Demande au conseil de faire une demande à la Municipalité de Charette pour mieux éclairer les quatre coins.
- Demande à savoir si les membres du conseil ont lu les documents déposés lors de la dernière séance.
- Affichage à savoir si c'est conforme à l'épicerie d'avoir « La petite molle à Réjean ».
- Les Bizouneries.
- Creusage et profondeur des fossés.
- Travaux d'électricité au Garage de la Culture faits avant d'avoir une résolution.
- Endroit où les planches de bois des petites maisons du Garage de la Culture se trouvent.
- Une plainte à la police a-t-elle été faite pour la disparition du bois de ces petites maisons.

RÉS. 2015-12-430 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20h55.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Dir. générale, sec.-trésorière

Réjean Audet, maire